



Chaire en
**fiscalité et en
finances publiques**

OPINIONS FISCALES DES QUÉBÉCOIS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Cahier de recherche 2020/10

LUC GODBOUT
ANTOINE GENEST-GRÉGOIRE
JEAN-HERMAN GUAY
ANTHONY PHAM

JUIN 2020

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Antoine Genest-Grégoire est doctorant en politiques publiques à l'Université Carleton.

Jean-Herman Guay est professeur titulaire à l'École de politique appliquée de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

Anthony Pham est professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

cftp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer comme suit :

Godbout, L. Genest-Grégoire, A., Guay J.-H. et Pham, A., (2020), *Opinions des Québécois en temps de pandémie*, cahier de recherche 2020/10, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

TABLE DES MATIERES

Introduction1

1. Méthodologie2

2 Résultats3

2.1 Évaluation du fardeau fiscal3

2.2 Usage des programmes spécifiques à la pandémie4

2.2.1 Prestation canadienne d’urgence4

2.2.2 La subvention salariale de 75 %.....6

2.2.2 La demande de prestations d’Assurance-emploi7

2.2.3 Le report des paiements fiscaux.....7

2.2.4 Le report du remboursement de la dette étudiante8

2.2.5 La réduction du décaissement du Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).....9

2.2.7 Le soutien aux entreprises9

2.2.8 Le niveau d’utilisation des services et la charge fiscale..... 10

2.3 Usage et financement des services publics..... 13

3 Analyse.....18

3.1 Utilisation des services et perception des impôts..... 18

3.2 Volonté de payer plus pour financer des dépenses accrues 19

Discussion.....22

Annexe : Résultats détaillés pour les mesures liées à la COVID-1923

TABLE DES TABLEUX

Tableau 1 Échantillon initial, final et pondéré2

Tableau 2 Utilisation des programmes liés à la COVID 10

Tableau 3 Utilisation des mesures gouvernementales liées à la COVID-19 10

Tableau 4 Régression sur la propension à trouver les impôts trop élevés, 2020 et 2018..... 19

Tableau 5 Perception des impôts et disposition à payer plus à l’avenir 20

Tableau 6 Régression sur la disposition à payer plus d’impôts à l’avenir, 2020..... 21

Tableau A1 « Je demande la Prestation canadienne d’urgence (2 000 \$ par mois). » 23

Tableau A2 « Mon employeur reçoit une subvention représentant 75 % de mon salaire. » 24

Tableau A3 « Je demande des prestations de l’Assurance-emploi. » 25

Tableau A4 « Je reporte à plus tard le paiement des impôts. »..... 26

Tableau A5 « Je reporte le remboursement de ma dette d’étudiant. » 27

Tableau A6 « Je décaisse moins d’argent de mon Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). »..... 28

Tableau A7 « J’utilise l’un des programmes de soutien aux entreprises. » 29

TABLE DES FIGURES

Figure 1	Opinion de payer trop d'impôts chez les répondants québécois, 2005 à 2020.....	3
Figure 2	« Personnellement, quand vous considérez l'ensemble des programmes et services gouvernementaux diriez-vous que vous payez trop d'impôts, assez d'impôts, ou pas assez d'impôts ? »	4
Figure 3	Proportion des utilisateurs d'une ou plusieurs des mesures liées à la COVID-19 (%)	11
Figure 4-1	Utilisation et désirs de financement, services de santé.....	14
Figure 4-2	Utilisation et désirs de financement, services éducatifs.....	15
Figure 4-3	Utilisation et désirs de financement, transferts aux personnes	16
Figure 4-4	Utilisation et désirs de financement, autres services	17
Figure 5	Association entre utilisation et désir de financement accru des services	18
Figure 6	Disposition à payer plus d'impôt pour financer des services accrus	20

INTRODUCTION

La crise de la pandémie place l'opinion publique québécoise devant un constat, maintes fois répété : les CHSLD, et plus globalement le système de santé, manquent d'argent. Cela se décline en infrastructures désuètes, en salaires trop bas, en manque de personnel. Depuis 20 ans, les gouvernements auraient trop peu fait, sous-estimant des problèmes évidents selon certains.

Or, depuis des années, l'opinion publique est dans une unanimité assez constante contre une augmentation de la charge fiscale et conséquemment, des revenus de l'État. Une majorité estime payer « trop d'impôts » ; une minorité accepte d'en payer « autant ». En fait, il n'y a qu'une fraction de moins de 5 %, qui est disposée à payer « plus d'impôts ». Comment donner plus de services avec moins d'argent ? Tel est le dilemme que tous les partis politiques qui se sont succédé à Québec, et ailleurs, doivent résoudre.

La situation actuelle va-t-elle trancher le nœud gordien ? La présente enquête d'opinion, faite au milieu de la crise de la pandémie, permet difficilement d'entrevoir une rupture radicale des tendances de l'opinion publique. Elle révèle cependant deux choses qu'on peut peut-être associer à un changement d'opinion : 1) pour la première fois depuis que nous scrutons l'opinion publique québécoise, l'idée qu'on paie « trop » n'est plus majoritaire ; elle est à 44 %, indéniablement sous la barre du 50 % ; 2) dans un grand nombre de secteurs, les Québécois interrogés montrent une ouverture à payer « plus » ! Ce changement va-t-il durer ? Il est évidemment trop tôt pour le dire.

Pour mieux comprendre ce mouvement possible de l'opinion publique, il faut cependant être attentif aux phénomènes actuels, sous-jacents à celui-ci : est-ce que ce changement est lié aux mesures exceptionnelles mises en place par les gouvernements ? Est-il lié à l'usage des services publics ? Y a-t-il un lien entre l'utilisation des services publics et leur financement ? Et puis, dans quel secteur les gens sont-ils disposés à payer « plus » ? Enfin, qui est disposé à payer « plus », ou du moins « autant » ?

1. MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée par la firme Léger du 1^{er} au 3 mai 2020. Les questionnaires ont été soumis au moyen du panel Web de la firme, qui comporte plus de 200 000 répondants adultes au Québec. L'échantillon initial comptait 1 004 répondants. Compte tenu de l'importance de la question du revenu dans l'analyse de l'opinion fiscale, une centaine de répondants qui n'ont pas voulu dévoiler le leur ont été mis de côté. L'échantillon de travail de toute l'analyse est conséquemment composé de 903 répondants (taux de réponse ajusté de 8,4 %¹). Les résultats présentés sont pondérés selon l'âge, le sexe, la région, la langue, scolarité et la présence d'enfants dans le ménage afin d'être représentatifs de la population telle que décrite par le recensement de Statistique Canada.

Tableau 1 Échantillon initial, final et pondéré

Caractéristique	Nombre brut	Nombre pondéré et normalisé	% (à partir du nombre pondéré)
Homme	414	452	50,4
Femme	489	445	49,6
18 à 34 ans	309	231	25,7
35 à 64 ans	438	473	52,7
65 ans et plus	156	194	21,6
Diplôme secondaire ou moins	187	280	31,2
Collégial	300	392	43,7
Universitaire	416	226	25,2
Revenu familial de moins de 40 000 \$	221	247	27,5
40 000 à 99 999 \$	435	435	48,5
100 000 \$ et plus	247	215	24
En emploi	535	511	57
Aux études	94	62	6,9
Retraité ou à la maison	274	324	36,1

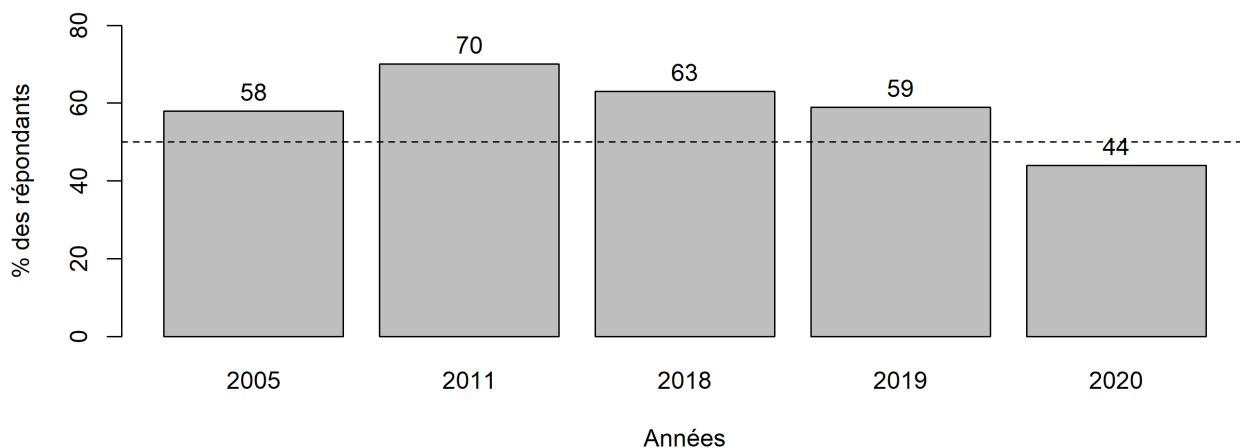
¹ Définition RR1, The American Association for Public Opinion Research. (2016). *Standard Definitions : Final Dispositions of Case Codes and Outcome Rates for Surveys* (9^e éd.). AAPOR.

2 RÉSULTATS

2.1 Évaluation du fardeau fiscal

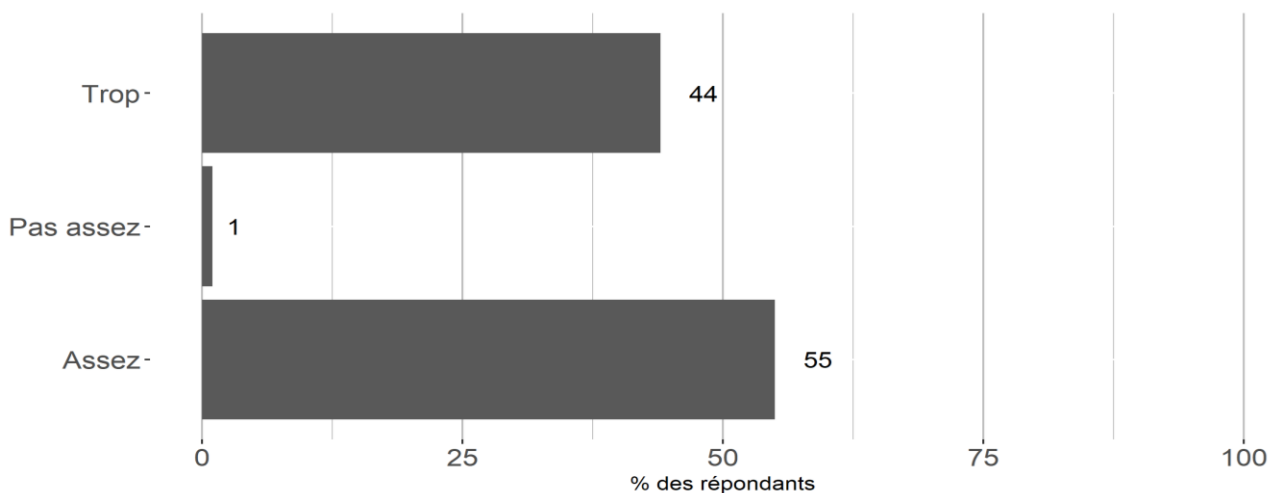
Depuis 2005, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques suit l'opinion publique québécoise sur la question de la charge fiscale. Généralement, la désapprobation par rapport au niveau des impôts et autres prélèvements oscille autour de 60 %. Dans le contexte de la Commission Charbonneau, qui visait à comprendre « les stratagèmes de corruption et de collusion dans le secteur de la construction et dans les partis politiques », ce sentiment a atteint 70 %. En 2019, malgré un changement de parti au pouvoir à la suite de l'élection générale précédente, cette opinion n'a décliné que légèrement. La variation enregistrée en mai 2020 constitue donc une première.

Figure 1 **Opinion de payer trop d'impôts chez les répondants québécois, 2005 à 2020**



La Figure 2 montre cependant nettement que la portion de gens qui acceptent d'en payer « plus » reste très marginale.

Figure 2 « Personnellement, quand vous considérez l'ensemble des programmes et services gouvernementaux diriez-vous que vous payez trop d'impôts, assez d'impôts, ou pas assez d'impôts ? »



Différentes catégories se distinguent : les jeunes et les gens plus âgés sont moins enclins à trouver qu'ils paient « trop » d'impôts. Il en va de même de gens qui ont un revenu annuel de moins de 40 000 \$, catégorie qui paie déjà peu d'impôts. L'occupation des gens montre d'importantes différences. Quant à l'effet de la scolarité et du genre, il n'est pas significatif.

Pour les analyses subséquentes, les répondants ayant indiqué que les impôts devraient être augmentés ont été regroupés avec ceux qui considèrent que les impôts sont à un niveau adéquat, vu leur très petit nombre.

2.2 Usage des programmes spécifiques à la pandémie

Les gouvernements ont mis en place toute une gamme de programmes publics en lien avec la situation exceptionnelle à laquelle est confronté le Québec. Beaucoup de ces mesures sont d'ordre structurel ou logistique comme la fermeture des écoles ou les directives de santé publique à adopter par les commerces jugés essentiels. Plusieurs autres programmes touchent directement les individus et c'est sur ceux-ci que nous nous sommes penchés dans le cadre de notre enquête.

2.2.1 Prestation canadienne d'urgence

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) est une des mesures phares du gouvernement fédéral dans le cadre de la crise de la COVID-19. Il s'agit d'un programme de soutien au revenu temporaire instauré le 25 mars 2020 pour aider les travailleurs qui ont dû cesser de travailler en raison de la pandémie². Le programme verse aux travailleurs admissibles un montant de 500 \$ par semaine (2 000 \$ par période de quatre semaines) pendant un maximum de 24 semaines.

² Pour de plus amples informations, la page de questions et réponses, en lien avec le programme, préparée par le gouvernement du Canada peut être consultée en ligne [<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html>].

Pour avoir accès à la prestation, un travailleur doit :

- Avoir au moins 15 ans et vivre au Canada ;
- Avoir arrêté de travailler à cause de la COVID-19, **ou** être admissible aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance-emploi, **ou** avoir épuisé ses prestations d'assurance-emploi ou les prestations de pêcheur de l'assurance-emploi durant la période du 29 décembre 2019 au 3 octobre 2020 ;
- Avoir gagné un revenu d'emploi ou de travail indépendant d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de sa demande ;
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi ;
- Ne pas gagner plus de 1 000 \$ durant une période d'au moins 14 jours consécutifs pendant la période initiale de quatre semaines de la demande ou 1 000 \$ en tout pour chaque demande (quatre semaines) subséquente.

En date du 4 juin 2020, le gouvernement canadien avait reçu 15,4 millions de demandes, dont plus de 8,4 millions de demandeurs uniques. Au total, environ 43,5 milliards \$ ont été distribués en prestations aux travailleurs éligibles.

Le tableau 2 montre la répartition des répondants de l'enquête selon le fait qu'ils aient demandé ou non la PCU. Au total, 20 % des participants affirment avoir déjà effectué une demande ou avoir envisagé le faire. Près de la moitié des répondants disent ne pas demander la prestation.

Parmi les participants de l'enquête, si les hommes et les femmes ont demandé la prestation ou comptent le faire à une proportion similaire (autour de 20 %), les hommes sont plus nombreux à ne pas effectuer de demande. Plus de femmes (37 %) déclarent que la PCU ne s'applique pas à elles par rapport aux hommes (27 %).

Le fait de demander ou non la PCU diverge statistiquement également selon l'âge. La PCU étant un programme de soutien à la perte de revenu de travail, seulement 9 % des 65 ans et plus, retraités pour la grande majorité, ont effectué une demande. Près de 60 % des répondants de 65 ans et plus déclarent qu'elle ne s'applique pas à eux. Le taux d'emploi chez les 65 ans et plus au mois de février 2020 était de 10,7 %, comparativement à 75,7 % parmi les 15 à 64 ans³.

Les participants de 18 à 34 ans sont les plus nombreux (34 %) à avoir demandé la PCU ou à compter le faire. Cette distinction se reflète dans les données mensuelles de l'emploi au Québec. En avril 2020, le taux de chômage chez les 34 ans et moins du Québec s'élevait à 24,1 % (une hausse de 18,6 points de pourcentage par rapport à février 2020)⁴. Parmi les 35 à 64 ans, on observe à la fois un taux plus faible de demandeur de la PCU (17 % l'ont déjà demandé) et de chômage — ce taux était de 15,1 % en avril 2020 (une augmentation de 10,3 points de pourcentage en deux mois).

³ Statistique Canada, Tableau 14-10-0017-01, « Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données mensuelles non désaisonnalisées (x 1 000) ». Page consultée [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410001701>].

⁴ *Ibid.*

La proportion de participants qui déclarent ne pas demander la prestation semble augmenter avec le revenu. La prévalence de répondants principalement aux études qui ont déjà demandé la PCU ou qui comptent le faire s'élèvent à 46 %, soit 21 points de pourcentage de plus que les participants principalement en emploi (25 %) et 39 points de plus que les retraités ou personnes au foyer (7 %). Au sein de l'échantillon, le fait de demander ou non la PCU ne diffère pas statistiquement en fonction du niveau de scolarité.

2.2.2 La subvention salariale de 75 %

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) permet d'accorder aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire, jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020⁵. Les demandes pour la SSUC peuvent être effectuées depuis le 27 avril 2020 auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Pour bénéficier de l'aide, une entreprise doit avoir subi une baisse significative de ses revenus en raison de l'impact économique de la COVID-19. L'admissibilité est généralement déterminée par la variation des revenus bruts mensuels d'un employeur admissible, d'une année sur l'autre, pour le mois civil au cours duquel la période a commencé. Il faut une chute des revenus de 30 % ou plus pour un mois complet pour que l'entreprise soit éligible.

En date du 15 juin 2020, 453 350 demandes avaient été traitées et approuvées au Canada⁶. Au total, le programme a permis jusqu'à maintenant de verser un peu moins de 13,3 milliards \$ en subvention salariale entre le 15 mars 2020 et le 6 juin 2020. Pendant la période du 15 mars au 11 avril, près de 2,7 millions d'employés au pays ont bénéficié de la subvention salariale. Ce nombre a diminué à 882 210 entre le 10 mai 2020 et le 6 juin 2020. Plus de 95 % des demandes approuvées avaient reçu une subvention de moins de 100 000 \$.

Seulement 10 % des participants de l'enquête affirment que leur employeur recevra la subvention salariale, alors que 57 % répondent que le programme ne s'applique pas à leur employeur.

Parmi les répondants, les hommes (11 %) travaillent en plus grande proportion que les femmes (8 %) au sein d'entreprises qui recevront la subvention salariale. La prévalence des 18 à 34 ans (17 %) qui bénéficieront de la subvention est plus élevée que chez les autres groupes d'âge. Puisque la vaste majorité des 65 ans et plus sont retraités, ils sont 98 % des répondants de ce groupe d'âge à répondre que l'employeur ne demandera pas le programme ou que ce dernier ne s'applique pas.

La proportion des participants qui recevront la subvention salariale semble augmenter selon leur revenu annuel, passant de 6 % chez les revenus de moins de 40 000 \$ à 15 % chez les 100 000 \$ et plus. Toutefois, une plus grande proportion parmi les moins de 40 000 \$ (71 %) travaille avec un employeur pour qui le programme ne s'applique pas, comparativement aux 40 000 \$ à 99 999 \$ (58 %) et aux 100 000 \$ et plus (38 %).

Les participants principalement à l'emploi sont les plus nombreux à recevoir la subvention salariale (15 %). Chez les répondants principalement aux études, 6 % affirment qu'ils obtiendront la subvention, alors que ce

⁵ Gouvernement du Canada, « Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ». Page consultée [<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>].

⁶ Gouvernement du Canada, Agence du Revenu, « Demandes à ce jour — Subvention salariale d'urgence du Canada ». Page consultée [<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-statistiques.html>].

pourcentage est de 2 % seulement parmi les retraités et personnes au foyer. La proportion de répondants dont l'employeur recevra une subvention salariale ne diverge pas statistiquement selon le niveau de scolarité.

2.2.3 La demande de prestations d'Assurance-emploi

Entre mars et avril 2020, environ 366 600 nouveaux chômeurs se sont ajoutés au Québec⁷. Comparativement au mois d'avril 2019 (4,9 %), le taux de chômage d'avril 2020 (17 %) est supérieur de plus de 12 points de pourcentage.

Chez les participants de l'enquête, 15 % ont déjà effectué une demande de prestation d'Assurance-emploi (AE) ou comptent le faire, alors que 47 % disent ne pas le demander. Les hommes et les femmes de l'échantillon se distinguent statistiquement quant au fait de demander ou non la prestation d'AE. À cet effet, les hommes sont plus nombreux (15 %) à déclarer qu'ils ont appliqué ou qu'ils appliqueront pour l'AE par rapport à 13 % pour les femmes. Pourtant, au mois d'avril 2020, le taux de chômage parmi les hommes (16,6 %) était moins élevé que chez les femmes (17,4 %)⁸.

Comme pour la question sur la PCU, les jeunes de 18 à 34 ans, plus affligés par le chômage que les autres groupes, sont les plus nombreux à demander l'AE. Contrairement aux autres programmes analysés précédemment, la prévalence des demandes de prestations d'AE diverge selon le niveau de scolarité des répondants. En effet, la proportion de participants qui comptent effectuer une demande d'AE ou qui l'ont déjà fait, semble diminuer selon le niveau de scolarité.

La prévalence des demandes de prestations diffère également en fonction du revenu. Chez les revenus de moins de 40 000 \$, le pourcentage de répondants affirmant ne pas demander l'AE est de 32 %, alors qu'il s'élève à plus de 60 % parmi les 100 000 \$ et plus. Les personnes principalement à l'emploi (21 %) et celles qui sont principalement aux études (20 %) demanderont la prestation d'AE à peu près dans la même proportion.

2.2.4 Le report des paiements fiscaux

Pour aider financièrement les contribuables, les gouvernements fédéral et du Québec ont annoncé que les contribuables pourront reporter le paiement de leurs impôts du 30 avril 2020 au 1^{er} septembre 2020⁹. Ainsi, 20 % des répondants de l'enquête ont choisi ou choisiront de reporter à plus tard le paiement des impôts, alors que 57 % déclarent ne pas vouloir utiliser cette option.

⁷ Statistique Canada, Tableau 14-10-0287-03, « Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées ». Page consultée [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410028703>].

⁸ *Ibid.*

⁹ Gouvernement du Canada, Agence du revenu, « Dates de production et de paiement : l'Agence et la COVID-19 ». Page consultée [<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html>].

Parmi l'ensemble des participants, les hommes (62 %) choisissent en plus grande proportion que les femmes (52 %) de ne pas reporter à plus tard le paiement de leurs impôts. La décision de repousser ou non le paiement se différencie également selon le groupe d'âge. Les 35 à 64 ans sont les plus nombreux en proportion à vouloir reporter leur paiement, alors que les 18 à 34 ans sont ceux qui décident en plus grande proportion de ne pas le faire.

Au sein de l'échantillon, le niveau de scolarité ne présente pas d'effet significatif sur le choix de reporter le paiement des impôts à une date ultérieure. La proportion de répondants qui décident de ne pas reporter leur paiement semble augmenter selon le revenu annuel, passant de 47 % parmi les moins de 40 000 \$ à 64 % chez les revenus de 100 000 \$ et plus. À 21 %, les personnes principalement en emploi sont celles qui choisissent en plus grande proportion de reporter leur paiement. Seulement 10 % des participants principalement aux études opteront pour cette voie.

2.2.5 Le report du remboursement de la dette étudiante

Afin d'aider les étudiants à surmonter la pandémie, le gouvernement du Québec a suspendu, depuis le 1^{er} avril 2020, le remboursement de tous les prêts contractés à l'Aide financière aux études pour une durée de six mois¹⁰. Il est à noter qu'il s'agit d'une mesure automatique.

La mesure s'applique au remboursement d'une dette, au remboursement différé et aux personnes en situation de recouvrement. Une personne qui le souhaiterait pourrait tout de même continuer d'effectuer ses paiements pendant cette période.

Dans l'ensemble de l'échantillon, seulement 7 % des participants ont affirmé qu'ils reporteront le remboursement de leur dette étudiante. Cette petite proportion s'explique par le fait que cette mesure ne s'adresse qu'aux personnes ayant une dette étudiante. Ainsi, pour 73 % des répondants, la mesure ne s'applique pas à eux.

Parmi les participants, le genre et le revenu annuel n'ont pas d'effet significatif sur le fait de reporter ou non le remboursement de la dette étudiante. Plus de 15 % des 18 à 34 ans envisagent repousser à plus tard le remboursement de leur dette étudiante. Cette prévalence baisse à 5 % chez les 35 à 64 ans et 1 % parmi les 65 ans et plus, pour qui la mesure ne s'applique pas à 95 % d'entre eux.

Les diplômés universitaires (10 %) sont ceux qui reporteront le remboursement de leur dette étudiante en plus grande proportion. Plus de 20 % des répondants principalement aux études ont décidé de reporter leur paiement, contre 8 % des participants principalement en emploi et 2 % de retraités ou personnes au foyer.

¹⁰ Gouvernement du Québec, « Report de remboursement d'une dette d'études (COVID-19) ». Page consultée [<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/report-remboursement-dette-etudes-covid-19/>].

2.2.6 La réduction du décaissement du Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Pour l'année 2020, le gouvernement fédéral a réduit le montant du retrait obligatoire d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) de 25 %. À la suite de cette annonce, le gouvernement du Québec a déclaré qu'il s'harmoniserait à cette mesure pour protéger les retraités qui détiennent des FERR et qui se trouveraient dans une situation désavantageuse en raison de l'état des marchés boursiers¹¹.

Au sein de l'échantillon, 6 % des répondants affirment qu'ils décaisseront moins d'argent de leur FERR au cours de l'année 2020. Pour 58 % des participants, la mesure ne s'applique pas à eux. Le genre et l'âge sont les seules caractéristiques qui présentent un effet statistique sur le fait de retirer ou non moins d'argent d'un FERR en 2020. Ainsi, 9 % des hommes déclarent qu'ils décaisseront moins d'argent, comparativement à 3 % pour les femmes. La proportion de 65 ans et plus qui choisissent de retirer moins d'argent en 2020 se situe à 10 %, soit cinq points de pourcentage de plus que les 18 à 34 ans et les 35 à 64 ans.

2.2.7 Le soutien aux entreprises

Le tableau suivant (dernière colonne) montre la répartition des répondants selon leur utilisation d'au moins un des programmes de soutien aux entreprises. Pour 73 % des participants, ces programmes ne s'appliquent pas à eux. Au total, seulement 5 % ont déjà utilisé ou comptent utiliser l'un des programmes de soutien aux entreprises.

Chez les hommes, 6 % ont déjà utilisé ou comptent utiliser au moins un des programmes de soutien aux entreprises, soit proportionnellement le double par rapport aux femmes (3 %). Parmi les groupes d'âge, les 18 à 34 ans utiliseront en plus grande prévalence l'un des programmes de soutien. Pour 87 % des 65 ans et plus, les programmes de soutien aux entreprises ne s'appliquent pas à eux.

Les participants ayant un revenu de 100 000 \$ et plus (8 %) sont les plus nombreux à utiliser ou planifier utiliser un programme de soutien aux entreprises. Les répondants principalement en emploi (7 %) bénéficieront en plus grand nombre des programmes de soutien que les personnes principalement aux études (3 %) et les retraités et personnes au foyer (2 %).

¹¹ Gouvernement du Québec, « Report de remboursement d'une dette d'études (COVID-19) ». Page consultée [<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/report-remboursement-dette-etudes-covid-19/>].

Tableau 2 Utilisation des programmes liés à la COVID

	Demande PCU	Employeur SSUC	Demande AE	Report impôt	Dettes étudiante	FERR	Soutien entreprises
Oui je l'ai déjà fait	18	6	12	7	4	2	2
Oui, je compte le faire	2	4	3	13	3	4	3
Non	48	34	47	57	20	36	22
Ne s'applique pas	32	57	39	23	73	58	73

2.2.8 Le niveau d'utilisation des services et la charge fiscale

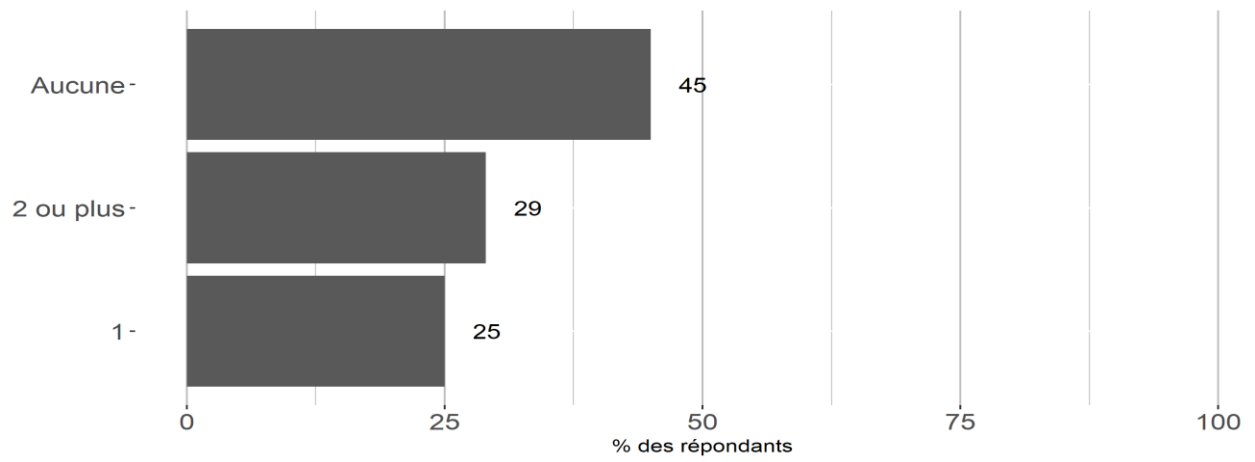
Le taux d'utilisation des mesures retenues varie de 5 à 20 %.

Tableau 3 Utilisation des mesures gouvernementales liées à la COVID-19

Mesures	Taux d'utilisation (actuel ou prévu, %)
Prestation canadienne d'urgence	20
Subvention salariale	10
Report du paiement des impôts	20
Prestations de l'Assurance-emploi.	15
Report du remboursement d'une dette d'étude	7
Décaissements moindres d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	6
Utilisation d'un des programmes de soutien aux entreprises.	5

Nous n'observons pas d'association significative entre le nombre de mesures utilisées et l'opinion quant au niveau des impôts. Il n'existe pas de lien significatif entre une opinion différente par rapport aux impôts et l'utilisation d'aucune de ces mesures spécifiques, à l'exception du report du paiement des impôts. Les répondants ayant indiqué utiliser ou prévoir utiliser cette mesure trouvaient les impôts trop élevés dans une proportion beaucoup plus grande que les autres (53 % contre 41 %). Ces résultats sont surprenants considérant que la PCU et la subvention salariale sont les mesures de la plus grande ampleur et qui font l'objet de la plus grande couverture médiatique.

Figure 3 Proportion des utilisateurs d'une ou plusieurs des mesures liées à la COVID-19 (%)



Encadré 1 Facteurs d'utilisation des deux principales mesures

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) sont les deux mesures de lutte à la COVID-19 les plus importantes du point de vue des dépenses publiques. En date du 18 juin 2020, le directeur parlementaire du budget estime qu'elles coûteront à terme près de 110 milliards au gouvernement fédéral (sans la prolongation de huit semaines de la PCU). Selon le directeur parlementaire du budget, il est estimé qu'elles coûteront à terme plus de 150 milliards au gouvernement fédéral. Les mesures se veulent complémentaires puisque la subvention salariale vise le maintien des emplois et des salaires associés, dans les organisations et que la prestation vise les personnes dont l'emploi ne peut pas être maintenu. On peut constater qu'il y a une complémentarité de genre entre ces deux mesures, les femmes étant plus souvent bénéficiaires de la PCU et les hommes de la subvention salariale. Cette distinction correspond bien aux différents secteurs et profils d'emploi des hommes et des femmes. On peut également observer que la PCU est plus utilisée par des répondants à revenus plus faibles, mais pas la subvention salariale. Ce constat est relativement cohérent avec la plus forte présence des salariés à faibles revenus dans des secteurs comme les services ou le tourisme, des secteurs particulièrement éprouvés par la crise.

Régression sur l'utilisation de certaines mesures, 2020

	<i>Variable dépendante¹ :</i>	
	(1) PCU	(2) Subvention salariale
Scolarité	0,0003 (0,020)	-0,014 (0,023)
Revenu	-0,041* (0,022)	-0,034 (0,024)
Âge	-0,088*** (0,022)	0,024 (0,024)
Femme	0,067** (0,030)	-0,100*** (0,034)
Constante	0,502*** (0,074)	0,591*** (0,083)
Observations	903	903
R ² ajusté	0,022	0,009

Note : Les astérisques représentent le degré de signification statistique, où «*» : significatif à 90 % (p < 0,1); «**» : significatif à 95 % (p < 0,05); «***» : significatif à 99,9 % (p < 0,01)

2.3 Usage et financement des services publics

La relation entre la perception des impôts et l'utilisation des services publics pouvant exister même avec les programmes en place en temps normal, nous avons également sondé les répondants quant à leur utilisation d'une gamme de quatorze services publics courants. Afin d'évaluer si la crise actuelle affecte la perception des citoyens quant au niveau de financement de ces services, nous leur avons également demandé s'ils souhaiteraient des dépenses « accrues », « réduites » ou « maintenues » pour ceux-ci. À noter qu'ici, on demandait aux répondants si eux-mêmes ou un de leurs proches avait fait appel au service en question dans la dernière année.

Tous les services associés au champ de la santé font l'objet d'un désir marqué pour plus de dépenses. Ce constat est le même bien que les hôpitaux et cliniques médicales soient utilisés par la famille d'un plus grand nombre de répondants que les résidences pour aînés, les CHSLD ou les soins à domicile. Les utilisateurs des hôpitaux et cliniques sont statistiquement plus enclins à vouloir un financement accru que les non-utilisateurs, mais il n'y a pas de tel écart pour les usagers des deux autres services.

Alors que la plupart des services d'éducation sont inaccessibles aux élèves et aux étudiants, les désirs de sommes accrues dans ce type de service sont beaucoup moins prononcés que pour les services de santé. De façon générale, les répondants considèrent que ces services sont assez financés. Les désirs de financement additionnel dominant néanmoins les désirs de décroissance de celui-ci dans tous les cas. Les trois types de services sont utilisés par un membre de la famille d'un peu plus du cinquième des répondants et le désir d'accroissement des dépenses est significativement plus prononcé chez ceux-ci.

À l'exception des programmes de pension publique, il n'y a pas un désir important pour un financement accru des transferts aux particuliers. Dans le cas de l'aide sociale, une portion importante des répondants souhaite même que moins d'argent y soit consacré. Les niveaux d'utilisation de ces programmes sont très variables et, à l'exception des prestations parentales, les utilisateurs souhaitent un financement accru dans une proportion significativement plus importante que les non-utilisateurs.

Les trois derniers services soumis à l'évaluation des répondants présentent des profils assez différents. Une part importante des répondants utilise et souhaite rehausser le financement des infrastructures routières. Ce désir est tout aussi courant chez les non-utilisateurs de ce service. Les répondants croient le plus souvent que le transport en commun et les infrastructures récréatives reçoivent un financement adéquat, mais les utilisateurs de ces services sont plus favorables à un financement accru que les autres répondants, tout particulièrement dans le cas du transport en commun.

Dans douze cas sur quatorze, le désir de plus de financement dépasse largement le désir de dépenses moindres. Il y a donc un désir généralisé pour plus de financement des services publics.

Figure 4-1 Utilisation et désirs de financement, services de santé

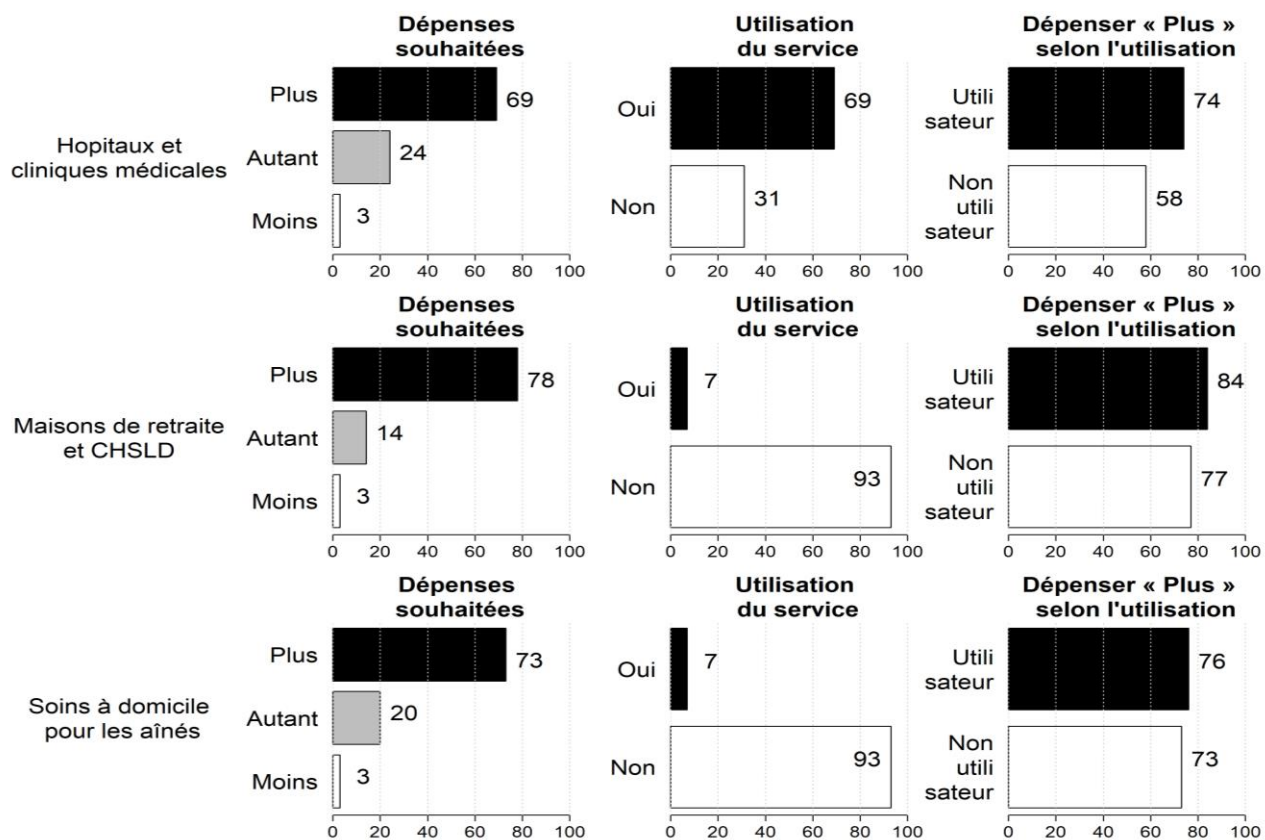


Figure 4-2 Utilisation et désirs de financement, services éducatifs

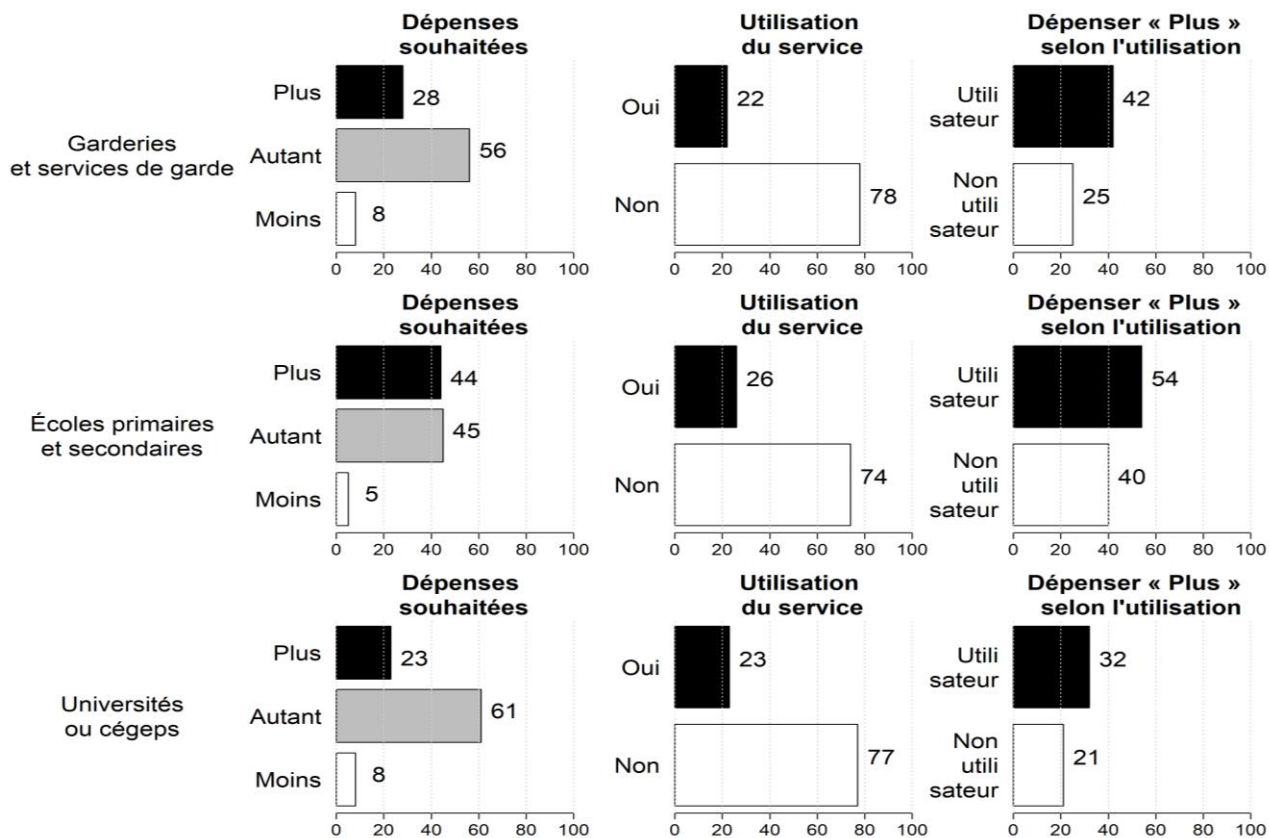


Figure 4-3 Utilisation et désirs de financement, transferts aux personnes

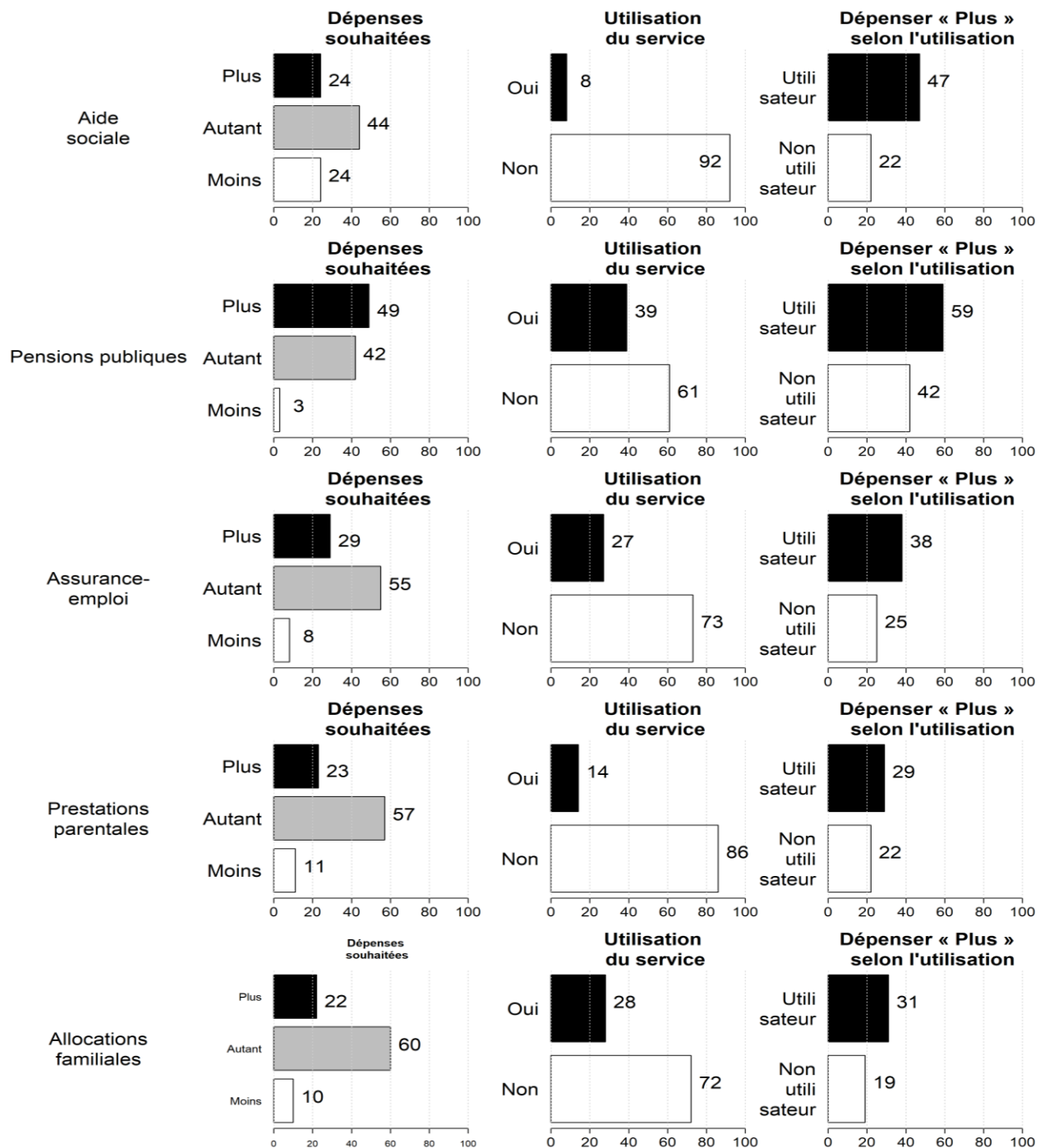
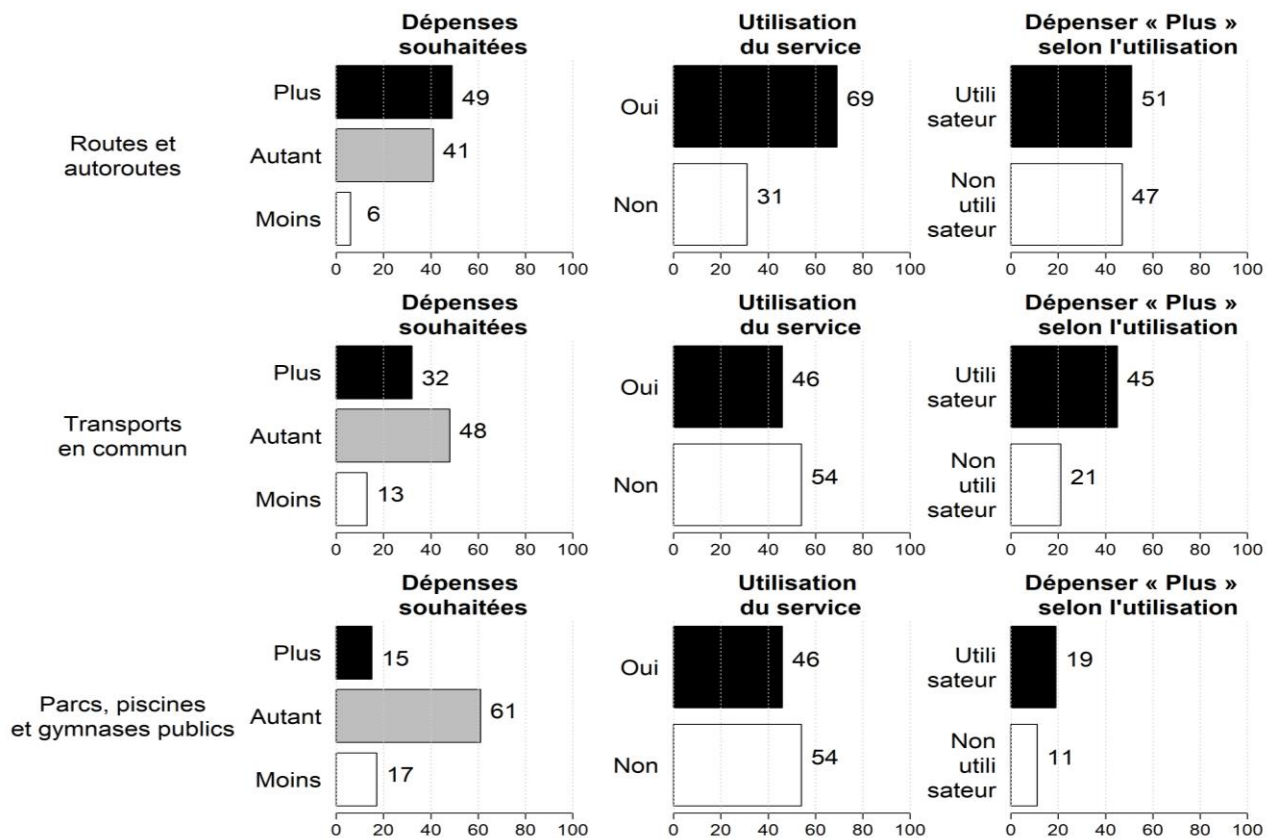


Figure 4-4 Utilisation et désirs de financement, autres services

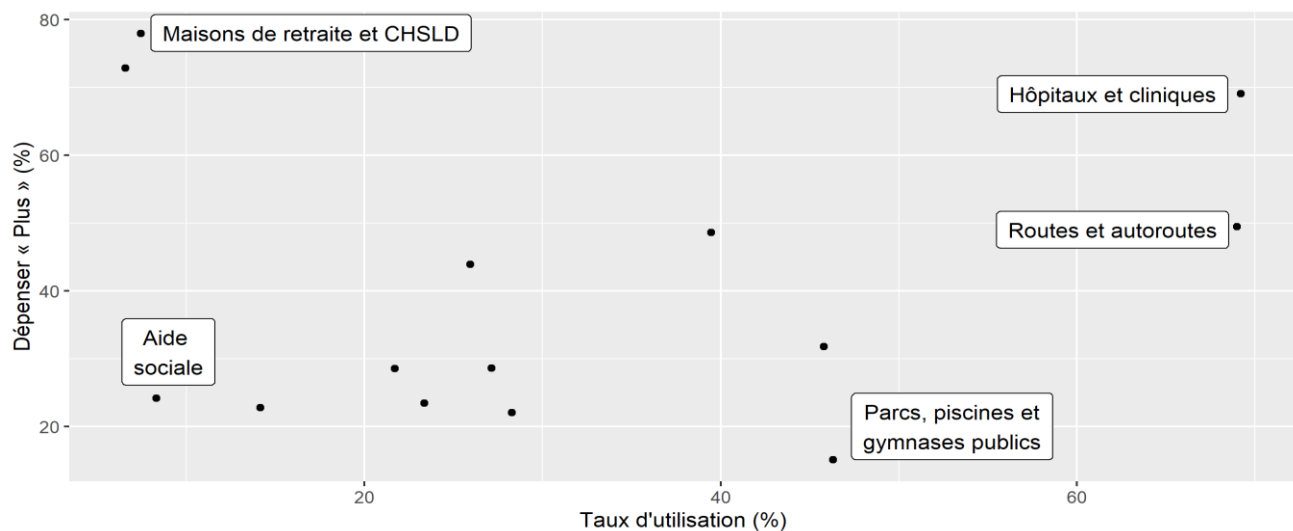


3 ANALYSE

L’intuition qui vient en tête est celle qui consiste à se demander si le désir de financement accru d’un service est lié directement à son utilisation. Il y aurait une corrélation entre l’utilisation et l’opinion d’un financement additionnel. Certains pourraient y voir une approche clientéliste, utilisateur-payeur, à la limite « égoïste ».

La figure 5 confirme un effet semblable pour seulement certains services. Conséquemment, il est difficile de faire une lecture d’un contribuable qui cherche systématiquement son avantage. Dans bien des cas, le comportement peut même être qualifié d’« altruiste ». Dans la plupart des cas, les usagers d’un service sont plus enclins à vouloir qu’il reçoive un financement additionnel, mais cet effet est combiné avec des préférences généralisées à l’égard du financement de certains services. Par exemple, les routes et les hôpitaux sont utilisés par au moins un membre de la famille de la grande majorité des répondants (69 % dans les deux cas) pourtant bien plus de répondants sont favorables à de plus grandes dépenses en santé qu’en transport (69 contre 49 %).

Figure 5 Association entre utilisation et désir de financement accru des services



3.1 Utilisation des services et perception des impôts

Les analyses multivariées montrent que si l’on tente d’expliquer la propension à considérer payer « trop » d’impôts comme l’effet d’une sous-utilisation des services publics ou encore d’une non-utilisation des mesures d’urgence, on se trompe largement. L’explication ne se situe pas à ce niveau. Seuls des revenus familiaux plus élevés et le fait d’être en emploi sont associés à des propensions plus élevées à trouver les impôts trop importants.

Afin de valider la solidité de ces résultats, nous les avons comparés avec ceux d’un sondage effectué en 2018 pour mesurer la satisfaction face aux services publics¹². Comme plusieurs des questions posées à cette époque étaient analogues, nous avons pu reproduire le même modèle multivarié, à l’exception de la variable portant sur le fait de bénéficier des mesures exceptionnelles liées à la COVID-19. Les résultats, détaillés à la 4^e colonne du Tableau 4, sont très similaires aux résultats pour 2020.

¹² Genest-Grégoire, A., Godbout, L., & Guay, J.-H. (2018). Les Québécois sont-ils satisfaits des services publics ? Bulletin et analyse (Cahier de recherche No 2018-16 ; p. 33). Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Tableau 4 Régression sur la propension à trouver les impôts trop élevés, 2020 et 2018

	<i>Variable dépendante :</i> Sentiment de payer trop d'impôt			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Utilisation des services publics	-0,005 (0,006)	-0,009 (0,007)	-0,006 (0,006)	0,009 (0,006)
Utilisation des mesures liées à la COVID	0,007 (0,012)	0,004 (0,012)	0,009 (0,011)	
Mauvaise gestion			0,269*** (0,020)	0,166*** (0,020)
Scolarité		-0,022 (0,023)	-0,020 (0,021)	-0,021 (0,020)
Revenu		0,071*** (0,024)	0,071*** (0,022)	0,060*** (0,023)
Âge		-0,040 (0,025)	-0,040* (0,023)	-0,046** (0,023)
Femme		0,030 (0,033)	0,060* (0,031)	0,002 (0,031)
Constante	0,452*** (0,033)	0,439*** (0,091)	-0,323*** (0,100)	0,119 (0,098)
Observations	903	903	903	907
R² ajusté	-0,001	0,008	0,173	0,078

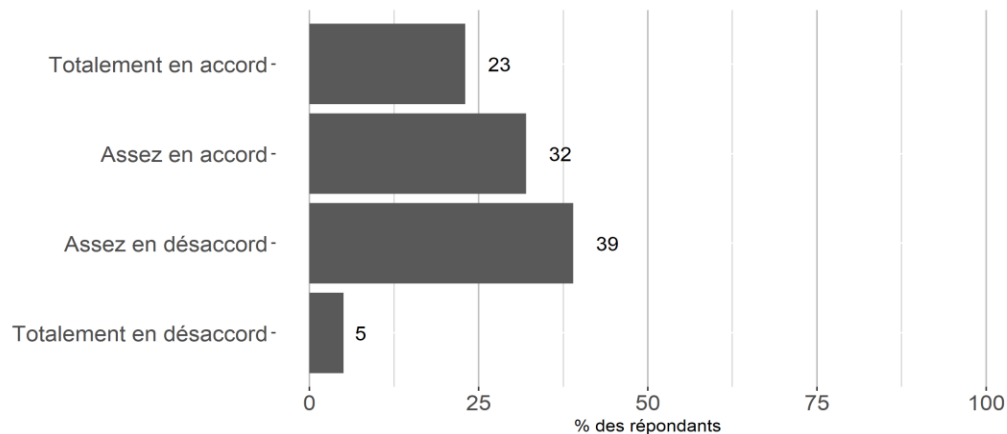
Note : Les astérisques représentent le degré de signification statistique, où «*» : significatif à 90 % ($p < 0,1$); «**» : significatif à 95 % ($p < 0,05$); «***» : significatif à 99,9 % ($p < 0,01$)

L'étude de 2018 avait montré que la perception d'une mauvaise gestion des fonds publics par les gouvernements était fortement associée au sentiment de payer trop d'impôt. Nous avons donc refait l'analyse en ajoutant cette variable importante. La perception de mauvaise gestion est toujours fortement associée au fait de trouver les impôts trop élevés. Bien que l'importance de ce facteur varie de façon importante entre l'échantillon de 2020 (un effet de près de 27 points de pourcentage) et celui de 2018 (un effet de l'ordre de 17 points de pourcentage), il se distingue surtout de celui de l'utilisation des mesures et programmes, qui reste toujours non-significatif.

3.2 Volonté de payer plus pour financer des dépenses accrues

Notre enquête sondait non seulement les Québécois sur leur perception quant à l'impôt, mais également sur leur désir de financement accru pour les services ainsi qu'à leur disposition à payer plus d'impôts pour payer de telles dépenses.

Figure 6 **Disposition à payer plus d'impôt pour financer des services accrus**



Le Tableau 5 permet de constater que près de 20 % de ceux qui indiquent payer trop d'impôts seraient néanmoins disposés à en payer plus pour financer les services publics. Cette proportion, sans surprise, monte à plus de 65 % chez ceux qui indiquent payer assez (ou pas assez) d'impôts.

Tableau 5 **Perception des impôts et disposition à payer plus à l'avenir**

Disposé à en payer plus à l'avenir	Assez d'impôts (%)	Trop d'impôts (%)
Totalement en accord	7,2	3,5
Assez en accord	56,8	17,0
Assez en désaccord	25,2	41,4
Totalement en désaccord	10,8	38,1
Total	100	100

Nous avons reproduit notre exercice de modélisation par régression en utilisant cette fois-ci la disposition à payer plus à l'avenir comme variable dépendante¹³.

¹³ Pour que les résultats soient comparables, nous avons regroupé les catégories « Totalement » et « Assez » ensemble, transformant la variable à l'étude en dichotomique. À noter également qu'elle doit être interprétée comme étant la propension à ne *pas* vouloir payer plus d'impôts pour financer des dépenses supplémentaires, encore une fois pour permettre la comparaison avec le sentiment de payer trop d'impôts.

Tableau 6 Régression sur la disposition à payer plus d'impôts à l'avenir, 2020

	<i>Variable dépendante :</i>			
	Propension à ne pas payer plus d'impôts pour des dépenses accrues			Sentiment de payer trop d'impôt
	(1)	(2)	(3)	(4)
Utilisation des services publics	-0,009 (0,006)	-0,012* (0,007)	-0,009 (0,006)	-0,006 (0,006)
Utilisation des mesures liées à la COVID	-0,009 (0,012)	-0,008 (0,012)	-0,004 (0,011)	0,009 (0,011)
Mauvaise gestion			0,215*** (0,021)	0,269*** (0,020)
Scolarité		-0,024 (0,023)	-0,021 (0,022)	-0,020 (0,021)
Revenu		0,066*** (0,024)	0,066*** (0,023)	0,071*** (0,022)
Âge		-0,017 (0,025)	-0,017 (0,024)	-0,040* (0,023)
Femme		0,103*** (0,034)	0,126*** (0,032)	0,060* (0,031)
Constante	0,563*** (0,033)	0,472*** (0,091)	-0,137 (0,105)	-0,323*** (0,100)
Observations	903	903	903	903
R ² ajusté	0,001	0,014	0,117	0,173

Note : Les astérisques représentent le degré de signification statistique, où «*» : significatif à 90 % ($p < 0,1$); «**» : significatif à 95 % ($p < 0,05$); «***» : significatif à 99,9 % ($p < 0,01$)

On peut observer que la perception de mauvaise gestion reste le facteur structurel le plus important, et de loin. L'utilisation des services publics semble avoir une légère influence, mais seulement si la mauvaise gestion ne fait pas partie des facteurs considérés. Les autres facteurs explicatifs présentent des effets analogues à ceux observés pour la perception de payer trop d'impôt, des résultats reproduits à la 4^e colonne du tableau 6.

Discussion

Depuis le début de la crise de la COVID-19, on ne compte plus le nombre de commentateurs qui clament que celle-ci vient tout changer. La place accordée à l'État est un des éléments les plus souvent mis de l'avant dans ce genre de pronostic. Nous avons souhaité sonder rapidement l'opinion des Québécois sur ce genre de question. Nos données colligées en plein milieu de la crise peuvent donc être comparées avec des données d'avant celle-ci et, nous l'espérons, avec des données de « l'après-COVID ».

Nous suivons l'opinion des Québécois quant au niveau des impôts depuis de nombreuses années. Jamais ceux-ci ne se sont montrés si tolérants du niveau, somme toute élevé, des prélèvements fiscaux dans la province. Notre hypothèse était que la présence accrue de l'État expliquerait ce changement d'appréciation du niveau des prélèvements. Malgré la présence de programmes pharaoniques comme la Prestation canadienne d'urgence, il ne semble pas y avoir d'association claire entre l'utilisation de ces nouveaux programmes temporaires et la perception à l'égard des impôts.

Si les citoyens sont plus réceptifs à un rôle accru de l'État, il faut chercher une autre explication que leur exposition individuelle à ses mesures exceptionnelles pour comprendre ce changement. Peut-être faut-il regarder du côté de l'expansion extrême des actions réglementaires des gouvernements ou bien de celui de l'espace médiatique bien plus grand qu'à l'habitude qui leur est accordé.

Annexe : Résultats détaillés pour les mesures liées à la COVID-19

Tableau A1 « Je demande la Prestation canadienne d'urgence (2 000 \$ par mois). »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	18	2	48	32	100	896
Homme* ¹⁴	17	4	53	27	100	452
Femme*	19	1	43	37	100	444
18 à 34 ans*	28	6	50	16	100	230
35 à 64 ans*	17	1	53	29	100	473
65 ans et plus*	8	1	32	59	100	194
Secondaire	20	3	45	32	100	280
Collégiale	18	2	46	33	100	392
Universitaire	15	2	53	30	100	225
Moins de 40 000 \$*	23	2	35	40	100	246
40 000 à 99 999 \$*	15	2	50	33	100	435
100 000 \$ et plus*	18	5	57	20	100	215
Emploi*	23	2	55	19	100	510
Études*	35	11	37	16	100	62
Retraite, Maison*	6	1	38	55	100	324

¹⁴ Les catégories accompagnées d'un astérisque sont celles pour qui les réponses diffèrent significativement ($p < 0,05$) entre classes.

Tableau A2 « Mon employeur reçoit une subvention représentant 75 % de mon salaire. »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	6	4	34	57	100	896
Homme*	7	4	38	51	100	451
Femme*	5	3	29	63	100	445
18 à 34 ans*	11	6	42	41	100	231
35 à 64 ans*	5	4	40	51	100	473
65 ans et plus*	2	1	9	89	100	195
Secondaire	5	4	33	58	100	280
Collégiale	5	3	34	58	100	391
Universitaire	9	4	33	54	100	226
Moins de 40 000 \$*	5	1	23	71	100	248
40 000 à 99 999 \$*	6	3	33	58	100	434
100 000 \$ et plus*	7	8	46	38	100	216
Emploi*	10	5	45	41	100	510
Études*	3	3	43	51	100	63
Retraite, Maison*	1	1	15	84	100	324

Tableau A3 « Je demande des prestations de l'Assurance-emploi. »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	12	3	47	39	100	895
Homme*	12	3	54	31	100	451
Femme*	11	2	40	47	100	444
18 à 34 ans*	18	3	59	21	100	230
35 à 64 ans*	13	4	51	32	100	473
65 ans et plus*	1	0	22	77	100	194
Secondaire*	14	3	38	45	100	280
Collégiale*	12	3	48	36	100	392
Universitaire*	7	1	57	35	100	226
Moins de 40 000 \$*	11	4	32	53	100	246
40 000 à 99 999 \$*	12	2	49	38	100	435
100 000 \$ et plus*	11	3	61	26	100	215
Emploi*	17	4	58	22	100	511
Études*	15	5	53	27	100	62
Retraite, Maison*	3	1	28	69	100	324

Tableau A4 « Je reporte à plus tard le paiement des impôts. »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	7	13	57	23	100	898
Homme*	8	12	62	19	100	452
Femme*	6	13	52	28	100	446
18 à 34 ans*	6	13	63	18	100	231
35 à 64 ans*	8	15	57	21	100	473
65 ans et plus*	7	6	50	37	100	194
Secondaire	5	12	57	26	100	279
Collégiale	7	14	54	25	100	391
Universitaire	10	11	61	18	100	226
Moins de 40 000 \$*	9	12	47	32	100	247
40 000 à 99 999 \$*	6	13	59	22	100	435
100 000 \$ et plus*	8	12	64	16	100	216
Emploi*	8	14	60	18	100	511
Études*	2	8	65	26	100	62
Retraite, Maison*	7	11	50	31	100	325

Tableau A5 « Je reporte le remboursement de ma dette d'étudiant. »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	4	3	20	73	100	898
Homme	3	3	22	72	100	452
Femme	4	3	18	74	100	446
18 à 34 ans*	10	6	32	53	100	231
35 à 64 ans*	2	3	21	74	100	472
65 ans et plus*	1	0	4	95	100	194
Secondaire*	2	2	16	80	100	279
Collégiale*	4	4	21	72	100	391
Universitaire*	6	4	23	67	100	227
Moins de 40 000 \$	5	4	16	75	100	246
40 000 à 99 999 \$	3	3	20	74	100	434
100 000 \$ et plus	3	3	25	69	100	215
Emploi*	4	4	25	67	100	511
Études*	5	16	32	48	100	63
Retraite, Maison*	2	0	10	88	100	325

Tableau A6 « Je décaisse moins d'argent de mon Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	2	4	36	58	100	897
Homme*	3	6	38	53	100	452
Femme*	1	2	34	62	100	445
18 à 34 ans*	3	2	35	60	100	230
35 à 64 ans*	2	3	38	57	100	473
65 ans et plus*	2	8	34	56	100	194
Secondaire	1	3	37	58	100	279
Collégiale	3	4	37	56	100	391
Universitaire	2	5	34	59	100	226
Moins de 40 000 \$	2	2	30	66	100	246
40 000 à 99 999 \$	2	4	38	55	100	434
100 000 \$ et plus	3	5	39	53	100	216
Emploi	2	4	39	56	100	510
Études	0	2	31	68	100	62
Retraite, Maison	4	5	34	58	100	325

Tableau A7 « J'utilise l'un des programmes de soutien aux entreprises. »

	Oui, je l'ai déjà fait	Oui, je compte le faire	Non	Ne s'applique pas	Total	Nombre
Total	2	3	22	73	100	897
Homme*	2	4	25	69	100	452
Femme*	2	1	19	77	100	445
18 à 34 ans*	3	4	24	69	100	230
35 à 64 ans*	2	2	26	69	100	473
65 ans et plus*	1	3	9	87	100	194
Secondaire	2	2	21	75	100	279
Collégiale	2	3	20	75	100	391
Universitaire	3	4	26	68	100	226
Moins de 40 000 \$*	3	2	16	79	100	247
40 000 à 99 999 \$*	2	2	23	73	100	434
100 000 \$ et plus*	2	6	26	66	100	215
Emploi*	3	4	28	65	100	510
Études*	0	3	25	72	100	61
Retraite, Maison*	1	1	12	85	100	324